

M. J. M. Macdonnell (Greenwood): Monsieur l'Orateur, j'ai trouvé très intéressante la tournure que le débat a prise tantôt, lorsque le ministre de l'Agriculture est intervenu pour mentionner ce qu'avait déclaré, ce matin, mon collègue le député d'Eglinton (M. Fleming). Je n'ai pas entendu le député d'Eglinton dire exactement ce qu'a mentionné le ministre de l'Agriculture. Ce que je l'ai entendu dire, c'est que la motion primitive était, de fait, une motion de clôture en quelque sorte; mais je n'ai pas l'intention de chicaner sur ce point, car je n'imaginerai pas que le ministre de l'Agriculture nous demande de croire cela, même s'il a raison de dire que le député d'Eglinton a mis le premier ministre au défi de prendre une décision sur-le-champ au sujet de la clôture. J'ai trouvé que le premier ministre, dans sa déclaration, parlait d'une chose qui avait été décidée. Il n'est donc pas très à propos, me semble-t-il, de chercher,—si c'est ce qu'a voulu faire le ministre de l'Agriculture,—à rejeter une partie de la responsabilité sur le représentant d'Eglinton. Je ne suis pas bien sûr que le député y trouverait à redire. Néanmoins, on serait porté à penser,—et je le penserai tant qu'on ne m'aura pas prouvé le contraire,—qu'une décision d'aussi grave importance n'a pas été prise comme cela, au pied levé.

Maintenant que j'ai la parole, j'aimerais commenter un peu plus longuement la situation où nous nous trouvons. Le projet d'amendement de l'honorable représentante d'Hamilton-Ouest (M^{me} Fairclough) me semble sensé et dicté par l'esprit de collaboration. Ce projet d'amendement révèle que nous désirons faire la moitié du chemin ou beaucoup plus que la moitié du chemin, par rapport au point de vue que nous avons exprimé. De fait, ni le motionnaire, ni celui qui l'a appuyé, ni le Gouvernement n'ont fait d'observation à propos de cette offre mais des députés de l'autre côté de la Chambre ont dit "non" avec beaucoup plus d'empressement que le député de Winnipeg-Nord-Centre. Ayant observé l'honorable député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), dont j'accueille avec beaucoup de respect presque tous les énoncés à la Chambre, je me permets de croire, bien que je ne sois pas devin, que s'il avait à faire de nouveau la même chose, il s'en abstiendrait. Mais, peu importe.

Au point où en sont les choses, nous avons proposé de prolonger la séance de deux heures et il semble que notre proposition sera rejetée. Il y a autre chose que je veux signaler. Ce n'est pas sans intérêt que j'ai entendu le ministre de Winnipeg-Nord-Centre...

M. Knowles: Député.

M. Macdonnell (Greenwood): Qu'on m'excuse... que j'ai entendu le député dire: "Vous devez maintenant accepter la proposition à cause des paroles du premier ministre (M. St-Laurent) et de la menace qui maintenant pèse sur vous". Il semble vouloir dire que, vu la menace qui pèse sur nous, et j'y reviendrai dans un instant, nous devons céder à la panique et nous plier à ce qu'on nous dit.

Il est parfaitement vrai, si je comprends bien la règle de la clôture, que jeudi prochain, à notre retour, le Gouvernement aura le pouvoir, comme le dit l'honorable député, de clôturer le débat à deux heures du matin. J'ignore si le Règlement prévoit une telle disposition...

M. Knowles: Article n° 39 du Règlement.

M. Macdonnell (Greenwood): Voilà qui rend la menace de clôture plus significative. J'admets, évidemment, ce que dit le député sur ce point. Néanmoins, je ne suis guère persuadé que le Gouvernement, qui a tant d'influence à la Chambre, ne puisse pas dépasser un peu deux heures le lendemain matin s'il le veut.

Comme nous avons tout lieu de le savoir, le Gouvernement exerce une maîtrise considérable sur la Chambre. De toute façon, je ne rapprocherai pas mes vues de celles du député de Winnipeg-Nord-Centre à cet égard. Je n'ai besoin de me lier à aucune opinion en la matière.

A mon avis, nous laisser affoler par la menace qu'on nous a faite serait absolument insensé. Je répète, il s'agit ici d'une atteinte injustifiable aux droits de la minorité. Depuis bien des années, il ne s'est rien produit de tel. La Chambre, par le passé, a effectivement été appelée à siéger toute la nuit ou du moins jusqu'aux très petites heures du matin. Il existait, évidemment, des commodités à la Chambre qui n'existent plus. Les hommes de l'époque étaient peut-être des géants à plus d'un égard. Mais ils n'étaient pas obligés, je crois, de compter sur leurs seules forces. Les observations du député d'Hamilton-Ouest (M^{me} Fairclough) quant à l'aridité du lieu, du point de vue des rafraîchissements,—si nous passons la nuit ici,—méritent d'être étudiées.

On peut prétendre qu'en somme nous ne ferions que recourir à une méthode en vigueur à la Chambre des communes d'Angleterre qui, sauf erreur, siège parfois durant de longues heures. Mais je soutiens que la situation est tout à fait différente. On y compte environ 650 membres qui sont sans nul doute plus en mesure que nous de se relayer les uns les autres.